

COULONVILLERS INFO

FEVRIER 2021

CORONAVIRUS – OBLIGATION DU PORT DU MASQUE DANS TOUTE LA COMMUNE

La Préfète de la Somme a pris un arrêté portant **obligation du port du masque dans 6 intercommunalités de l'arrondissement d'Abbeville, dont la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre.** Cet arrêté intervient face à la hausse des contaminations au coronavirus et étend l'obligation **jusqu'au 8 mars prochain au moins.**

Cette obligation ne s'applique pas « aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, ni aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive ».

Les 6 intercommunalités concernées sont : la Communauté de communes du Vimeu, la Communauté de communes des Villes Sœurs, la Communauté de communes Interrégionale Aumale- Blangy-sur-Bresle, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, la Communauté de communes Somme Sud-Ouest et la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

EGLISE – RESTAURATION DE LA TOITURE

Les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise Saint-Gervais et Saint-Prottais ont débuté le 25 janvier. L'entreprise Eric BRAILLY, titulaire du marché, sera présente jusque la fin mars environ.

Mairie – 5 rue du 8 mai 1945 – 80135 COULONVILLERS

Tél 03 22 28 84 97 – Courriel : mairie.coulonvillers@wanadoo.fr

Permanence de M le Maire : lundi de 16h à 18h (de préférence sur rendez-vous)

Permanence de la secrétaire : lundi 16h à 18h – vendredi 16h à 17h30

En cas d'absence, merci de laisser un message par courriel, sur le répondeur ou dans la boîte aux lettres.